



COMMUNIQUE DE PRESSE

Samedi 19 Mars 2016 à 9h00

Chazey-sur-Ain

Dans son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de l'Ain présenté le 12 octobre 2015, M. le Préfet de l'Ain prévoyait la fusion, au 1^{er} janvier 2017, des Communautés de Communes de la Plaine de l'Ain, de la Vallée de l'Albarine et Rhône – Chartreuse de Portes¹.

Comme le veut la procédure, les communes concernées se sont prononcées sur cette proposition.

- 30 communes, représentant plus de 80% de la population totale de l'ensemble des trois communautés, se sont prononcées contre cette proposition
- 18 communes, représentant 16,5% de la population totale se sont prononcées favorablement

Les conseils municipaux se sont donc très majoritairement opposés à cette fusion au 1^{er} janvier 2017.

Face au résultat de ces votes, les réflexions se sont poursuivies. La communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) a fait un grand pas en produisant une « **feuille de route pour la fusion** », document proposant une méthode et un calendrier de travail pour aller vers une fusion au 1^{er} janvier 2020.

.../...

Ce document est un **engagement fort de la CCPA**, qui comprend des propositions concrètes, comme :

- La création immédiate d'un comité de pilotage coprésidé par Mme la Sous-Préfète et les Présidents des trois communautés de communes
- Le portage par la CCPA d'une étude sur la fiscalité permettant à chacune des trois communautés d'anticiper les effets de la fusion
- Un travail en commun, dès à présent à l'échelle des trois communautés de communes, sur le transfert de la compétence tourisme allant vers la création dès 2017 d'un office de tourisme intercommunal commun

L'argument caricatural, qui veut opposer riches et pauvres, ne tient pas, puisque la CCPA est d'accord pour une fusion, mais dans de bonnes conditions, qui ne conduisent pas à freiner des grands projets conçus au bénéfice de tout un territoire.

A ce jour, seule la CCPA a fait un pas dans le sens de l'apaisement, vers un compromis valable et intelligent, nous demandons à nos collègues des deux autres communautés de communes de faire un pas à leur tour.

Une fusion de communautés de communes entraîne de profondes modifications au niveau des impôts dont s'acquittent les entreprises et les habitants, des dotations dont bénéficient les communes, dans l'organisation des services publics de proximité... Et ce sont les communes des deux plus petites communautés de communes qui, compte tenu de leur taille, leur mode de fiscalité et leurs compétences, seront le plus profondément impactées par la fusion. Il est couramment admis qu'une fusion de communauté de communes nécessite deux années pleines d'anticipation et de préparation concrète. Vouloir accomplir cette fusion en quelques mois est totalement illusoire.

De plus, cette fusion précipitée priverait les électeurs de la présence au conseil communautaire de personnes qu'ils ont élues, lors de la première élection directe des conseillers communautaires en 2014. Cela se ferait de plus au détriment de la parité.

La contreproposition de la CCPA visant à décaler dans le temps la fusion a été relayée au niveau des membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, sous la forme d'un amendement.

.../...

Lors des discussions nous avons fait un pas de plus en acceptant une fusion différée au 1^{er} janvier 2019. L'amendement soutenu par 30 membres de cette commission, sur 47, n'est toutefois pas retenu car la Loi exige une majorité qualifiée de 32 voix.

A ce jour, deux visions s'affrontent donc :

- Une fusion autoritaire au 1er janvier 2017, rejetée par une énorme majorité des élus locaux et par 64% des membres de la commission départementale. Vu l'impréparation totale du projet, c'est le véritable **scénario catastrophe** pour notre territoire.
- **Une proposition de fusion réussie au 1er janvier 2019**, après une période de travail en commun, et le début de coopérations concrètes en termes de tourisme, de déchets, de mutualisation...
Ce scénario est désormais soutenu par une très grande majorité d'élus locaux, par les conseillers départementaux de notre territoire et par les parlementaires du département.

La fusion autoritaire nous conduit à l'impasse. Notre demande est donc claire : que les élus locaux soient respectés, et que la raison l'emporte sur la précipitation.

¹ A noter que la proposition du Préfet concerne les communes de la CC Vallée de l'Albarine sauf Evosges et Hostiaz, et l'ensemble des communes de la CC Rhône Chartreuse de Portes, y compris Groslée. Cette proposition n'est donc plus valide en l'état